



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER

OBJET : PERSONNEL

Personnel – Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels

Direction générale déléguée Cohésion Sociale – Direction de la Culture

1 Responsable ressources et moyens à la Bibliothèque

Le poste de responsable ressources et moyens est à pourvoir au sein du service Bibliothèque de la direction de la Culture.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

2 Refonte des postes budgétaires des enseignants au sein du conservatoire

L'inscription des élèves dans les différentes disciplines évolue annuellement. Au fil des ans, cela peut conduire à réajuster de façon importante les besoins en temps d'enseignements dans les différentes disciplines.

Les besoins ne correspondent pas toujours à un temps plein. Par ailleurs, dans certaines disciplines, les enseignants privilégient régulièrement des situations de cumuls d'emplois afin d'exercer d'autres activités en lien avec leur discipline. Cela peut conduire à créer plusieurs emplois à temps non complet ou à temps partiel. Toutefois, pour des raisons d'engagement des équipes pédagogiques dans les projets du conservatoire et faciliter l'organisation des enseignements, il convient de ne pas fragmenter à l'excès les temps d'emplois.

Afin de donner de la lisibilité à la démarche d'ajustement des postes, l'ensemble des postes budgétaires existants de professeurs d'enseignement artistique (catégorie A), d'assistants d'enseignement artistique (catégorie B) et de chargé d'enseignement (catégorie B) sont supprimés pour recréer l'ensemble des postes nécessaires dans les cadres d'emplois adaptés et affectés à la juste quotité de temps de travail. Ces changements auront notamment pour conséquence une réduction du nombre de postes à temps non complet.

Ainsi, il est proposé la suppression de 94 postes (pour un équivalent temps plein de 85,41), soit dans le détail :

- 52 postes de professeurs d'enseignement artistique (catégorie A) pour un équivalent temps plein de 50,63 (dont 2 à temps non complet et 50 à temps complet) ;
- 1 poste d'emploi spécifique de chargé d'enseignement (catégorie A) pour un équivalent temps plein de 1 ;
- 41 postes d'assistants d'enseignement artistique (catégorie B) pour un équivalent temps plein de 33,78 (dont 14 à temps non complet et 27 à temps complet).

En contrepartie de ces suppressions, il est proposé la création des 98 postes budgétaires suivants, soit dans le détail :

- 52 postes relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (catégorie A) pour un équivalent temps plein de 52 (tous à temps complet) ;
- 46 postes relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (catégorie B) pour un équivalent temps plein de 39,96 (dont 12 à temps non complet et 34 à temps complet).

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de créer ou supprimer** les postes suivants à compter du 1er octobre 2023 :
- A la direction de la Culture, suppression de 52 postes de professeurs d'enseignement artistique (50,63 ETP), d'1 poste d'emploi spécifique de chargé d'enseignement (1 ETP) et de 41 postes d'assistants d'enseignement artistique (33,78 ETP) ; création de 52 postes de professeurs d'enseignement artistique (52 ETP) et de 46 postes d'assistants d'enseignement artistique (39,96 ETP) ;
- **d'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1er octobre 2023 et que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport sur le poste de Responsable ressources et moyens à la direction de la Culture ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN